

Lettre d'information du réseau

- mars 2017 -

Fédération

Élections présidentielles 2017
COPRAV Occitanie
Réunions sur la formation professionnelle des artistes-auteurs
SODAVI
Dégel de 65 millions d'euros de crédits pour la culture
Journées d'information pour les artistes plasticiens à Reims

Réglementation

FONPEPS

Adhérents

Nouveaux membres de la FRAAP

Agenda

Congrès de la FNCC (Fédération nationales des collectivités territoriales pour la culture), Saint-Étienne, 30 et 31 mars
Rencontre-discussion « Associations et collectifs d'artistes », Strasbourg, 1er avril
Débat avec le CAC sur le revenu universel, Paris, 20 avril
Réunion d'information sur la formation professionnelle des artistes-auteurs, Rouen, 25 avril

Publications web

À lire, à écouter et à voir

Élections présidentielles 2017

La FRAAP a envoyé un courrier aux candidats aux prochaines élections présidentielles (sauf à François Fillon, Marine Le Pen et Jacques Cheminade) pour leur faire part des inquiétudes des associations d'artistes plasticiens face à leur avenir et de l'importance du travail au quotidien que nous faisons en faveur de la création contemporaine.

Ce courrier a également pour vocation de demander un entretien aux responsables culture de ces candidats afin qu'ils nous présentent leurs ambitions en termes de politiques culturelles.

Lien vers le courrier de la FRAAP

COPRAV Occitanie (Conseil des Professions Régionales des Arts Visuels)

Le COPRAV (COmité régional des PProfessions des Arts Visuels) est le pendant régional du Conseil National des Professions des Arts Visuels (CNPAV) qui est actuellement en cours d'élaboration.

La FRAAP, en tant qu'organisation professionnelle représentant les associations d'artistes plasticiens, suit le dossier du CNPAV depuis l'origine, et est partie prenante dans la structuration de "cette instance placée auprès du ministre de la culture et pouvant être consultée par le gouvernement sur toute question intéressant le secteur des arts visuels ainsi que les professionnels de ce secteur" (extrait du décret en cours de validation). En son sein, siègent des organisations syndicales et professionnelles (par exemple pour les diffuseurs : FRAAP, CIPAC et comité professionnel des galeries d'art; et les organisations professionnelles représentant les artistes-auteurs).

L'Occitanie est la première région à réfléchir actuellement à la mise en place d'un COPRAV en tant qu'espace de concertation et de préconisations pour les champs des arts contemporains.

Réunions sur la formation professionnelle des artistes-auteurs

Comme annoncé dans la précédente newsletter du mois de février, la FRAAP collabore avec l'Afdas pour l'organisation de réunions d'information sur le fond de formation des artistes-auteurs. Plusieurs réunions auront lieu en 2017, en partenariat avec des associations membres de la FRAAP et le CAAP (Comité des Artistes-Auteurs Plasticiens). Sont notamment annoncées : une réunion à Dunkerque accueillie par Fructôse fin mai, une réunion à Reims accueillie co-organisée par Maison Vide en juin, une réunion à Paris accueillie par le Génie de la Bastille le 3 juillet.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des dates de ces réunions ultérieurement.

SODAVI Schéma d'Orientation et de Développement des Arts Visuels

Les SODAVI ont le vent en poupe puisqu'en cette année 2017 plusieurs sont en cours de mise en route : en Occitanie, porté par le réseau Air de Midi ; en Ile de France, porté par TRAM et en Auvergne-Rhône Alpes.

À l'instar du premier Sodavi initié en région Nouvelle Aquitaine depuis l'année dernière, ces espaces et temps de concertation pérennes doivent réunir l'ensemble des acteurs du secteur des arts visuels. N'hésitez donc pas à veiller à la mise en œuvre efficiente de ces schémas d'orientation pour lesquels il est important de mobiliser l'ensemble des professionnels et en particulier les associations d'artistes et les artistes.

Si vous souhaitez des informations relatives à ce qui se passe dans ces régions ou pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter Julie

Desmidt, coordinatrice de la FRAAP (coordination@fraap.org), qui pourra répondre à vos questions et/ou vous mettre en relation avec des associations impliquées dans les Sodavi existants.

Dégel de 65 millions d'euros de crédits pour la culture

La ministre de la culture a annoncé le 21 mars dernier le dégel de 65 millions d'euros pour la culture. Le communiqué de presse annonce ainsi que ces crédits supplémentaires serviront, pour le secteur qui nous concerne :

- « à consolider, dans tous les secteurs de la création, le soutien aux artistes, aux institutions, aux réseaux labellisés, aux festivals et aux lieux d'art contemporain (37 M€). »

- « à renforcer l'éducation artistique et culturelle (9 M€) et notamment les initiatives nouvelles comme les résidences d'artistes dans les écoles dans le cadre de « Création en cours »

- « à accompagner mieux l'insertion professionnelle des jeunes créateurs et l'enseignement supérieur dans le domaine de la culture (6 M€). »

(Les 8 millions d'euros restant étant destinés au dégel des crédits en faveur du patrimoine).

La FRAAP sera attentive à la réelle mise en application de ce dégel appliqué aux crédits des associations d'artistes. Pour toute remontée d'information à ce sujet et témoignages sur la situation de votre association vis à vis de la DRAC, vous pouvez contacter Julie (coordination@fraap.org)

Lien vers le communiqué de presse

Journées d'information « Artiste-couteau suisse » à Reims

Maison Vide / Lieu de création de diffusion, la FRAAP et le CAAP (Comité des Artistes-Auteurs Plasticiens) organisent 4 journées d'information afin de fournir aux artistes des outils pour la gestion administrative du statut professionnel d'artiste-auteur (fiscal, social et juridique) et des informations sur la protection des créations des artistes-auteurs.

Journée 1 : lundi 27 mars, à la Friche la Fileuse : le statut fiscal et social des artistes-auteurs

Journée 2 : lundi 24 avril, à l'École Supérieure d'Art et de Design : les droits d'auteur et la protection des œuvres

Journée 3 : vendredi 19 mai, à la Friche la Fileuse : sécuriser son travail en ligne

Journée 4 : date à définir en juin, à l'atelier Hyperespace : la formation continue des artistes-auteurs

Journées réalisées en partenariat avec la SAIF.

Entrée gratuite sur inscription à maisonvide@gmail.com

Le FONPEPS Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle

Le FONPEPS a été créé en 2016 pour soutenir l'embauche en contrat à durée indéterminée (CDI) et l'allongement des contrats à durée déterminée (CDD) pour le spectacle vivant.

Toute association peut y prétendre si elle relève des secteurs de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle.

Le FONPEPS comprend 9 mesures :

- une aide à l'embauche en CDI d'un premier salarié, dont la rémunération est inférieure à 3 SMIC ([lien vers le décret d'application](#)),
- une prime à l'emploi pérenne de salariés en CDI (artistes, ouvriers ou techniciens) dont le salaire mensuel est inférieur à 3 Smic : 10 000 € la 1^e année, 8 000 € la 2^e année, 6 000 € la 3^e année et 4 000 € la 4^e année ([lien vers le décret d'application](#)),
- une aide à l'embauche de salariés, artistes ou techniciens, en CDD longue durée, dont le salaire est inférieur à 3 Smic : 500€ pour un contrat de 2 mois, 800€ pour 3 mois, 1800€ pour 6 mois et 4000€ pour 1 an ([lien vers le décret d'application](#)),
- une aide à l'embauche des jeunes artistes diplômés ([lien vers le décret d'application](#)) : aide de 1000€ par mois pendant 4 mois pour les contrats d'au moins 4 mois, conclus dans les 3 ans de l'obtention de certains diplômes ([arrêté du 19 janvier 2017](#) fixant la liste des diplômes ouvrant droit à l'aide à l'embauche des jeunes artistes diplômés)
- une aide à la garde d'enfant d'artistes et techniciens intermittents (versée, sous conditions, jusqu'aux 12 mois de l'enfant),
- un fonds assurantiel pour les groupements d'entreprises de la culture (afin d'assurer le maintien des emplois et garantir les salaires dans les groupements d'entreprises de la culture et de la communication),
- des dispositifs de soutien à l'emploi dans les secteurs fragiles (cafés-culture, petits lieux de diffusion de musique, de théâtre et de danse, éditions phonographiques) : une partie du salaire chargé versé aux artistes est remboursée a posteriori par le fonds.

Seules les 4 premières mesures sont entrées en vigueur pour le moment.

Pour en bénéficier, la demande doit être déposée sur le [site de l'Agence de Services et de Paiement](#), au plus tard 6 mois après le début d'exécution du contrat de travail du salarié.

Adhérents

La FRAAP est heureuse d'accueillir de nouvelles associations membres. Ce mois-ci :

Infra Studio (Strasbourg)

Infra Studio est un atelier de création à l'origine de projets éditoriaux et curatoriaux, un espace d'expérimentation et de production collective autour de processus et de problématiques liées au langage et à l'image ; mais aussi un espace de recherches et d'échanges prétexte à réfléchir

par et dans le dialogue.

[Lien vers leur présentation](#)

ArTranslation (La Réunion)

Le projet d'ArTranslation est de regrouper en résidence des plasticiens pour réaliser des installations collectives in situ, dans une rencontre des disciplines, reposant sur l'implantation du végétal. Les pratiques artistiques d'ArTranslation se situent dans le champ de l'art contemporain et trouvent leur source dans le Land art et le mouvement Support-Surface.

[Lien vers leur présentation](#)

Agenda

Congrès de la FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture), Saint-Étienne, 30 et 31 mars

Le 24^e Congrès de la FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture) portera sur le thème *Démocratisation, décentralisation, droits culturels, nouveaux enjeux : les politiques culturelles publiques sont-elles toujours pertinentes ?* Et se tiendra les 30 et 31 mars, à Saint-Étienne (Loire)

[Lien vers le programme](#)

Rencontre-discussion « Associations et collectifs d'artistes », Strasbourg, 1er avril

Rencontre organisée au Syndicat Potentiel à l'occasion des 25 ans de l'association Le Faubourg

[Lien vers la page de l'événement](#)

Débat avec le CAC sur le revenu universel, Paris, 20 avril

Cap ou pas Cap ? organise un débat sur le revenu de base en compagnie de Fanélie Carrey-Conte et Jean Claude Boual (président du Collectif des Associations Citoyennes), le jeudi 20 avril à 18h30 au centre social Picoulet (59 rue fontaine au roi 75011 Paris).

Réunion d'information sur la formation professionnelle des artistes-auteurs, Rouen, 25 avril

L'Afdas Hauts de France-Normandie organise à Rouen une réunion d'information à destination des artistes-auteurs sur les droits à la formation professionnelle, en partenariat avec la Cité des métiers de Rouen.

[Lien vers le programme](#)

Publications web

À lire :

[Note de conjoncture sur les politiques culturelles](#) par l'Observatoire de la Culture

Focus sur quelques politiques culturelles à l'étranger :

(sources : veille internationale du ministère de la culture)

En Italie, le G7 de la culture :

"Dans la cadre de la présidence italienne du G7, l'Italie réunit pour la première fois les ministres de la Culture des États membres à Florence les 30 et 31 mars. Cette initiative répond à la volonté de l'Italie de « placer la culture et le patrimoine au cœur des politiques gouvernementales ». Le ministère italien de la Culture explique que ce G7 de la Culture « s'articulera autour de deux jours de travail [avec une priorité] donnée à la question de la protection du patrimoine culturel, au trafic [de biens culturels] et à la culture comme un instrument de dialogue entre les peuples »

Source : Ouest France ([lien vers l'article](#))

En Équateur :

La Loi organique sur la Culture a été publiée au journal officiel équatorien. Cette loi, qui fonde le « Sistema Nacional de Cultura », avait été adoptée en novembre dernier avec sept ans de retard. Parmi les mesures phares, le texte instaure la sécurité sociale pour les artistes et gestionnaires culturels, garantit la liberté de la création comme un droit inaliénable des peuples, renforce les missions et compétences de l'Institut National du Patrimoine Culturel, le soutien au secteur de l'édition et la promotion de la lecture, de l'alphabétisation et de l'oralité. Selon le quotidien *El Telégrafo*, l'adoption de la loi n'a cependant pas suscité l'enthousiasme des artistes ni du secteur culturel en général. Le média pointe son absence de financement ou du moins l'insuffisance des ressources prévues. ([Prensa latina](#), [IFACCA](#))

Au Mexique :

"[El Universal](#) relaie le lancement des travaux du comité d'experts nommé par le Parlement mexicain, dans l'optique d'élaborer les contours de la future Loi organique sur la Culture (« *Iniciativa de Ley, de Cultura* »). Le quotidien précise que, pour l'heure, il n'existe pas de consensus sur le contenu et le périmètre de la loi : pour les uns, elle devrait porter sur les droits culturels quand, pour les autres, elle devrait être une loi générale sur la Culture. Les thèmes examinés par le comité sont les suivants : les droits culturels, la participation citoyenne, la relation entre l'État fédéral, les États et les municipalités, l'économie et la culture, la relation entre le ministère de la Culture et les autres ministères, le tourisme culturel, la protection et la diffusion du patrimoine culturel tangible et intangible, le nouveau statut juridique du Fonds national pour la culture et les arts."

« **Demain l'école d'art** », actes des assises nationales des écoles d'art, octobre 2015 à Lyon

[Lien vers les actes en ligne](#)

« **Les candidats redessinent la Rue de Valois** », article du Monde, 4 mars 2017

[Lien vers l'article](#)

Au Québec, le **RCAAQ** (Regroupement des Centres d'Artistes Autogérés du Québec) a déposé un [mémoire sur le projet de Politique de développement culturel de Montréal 2017-2022](#) intitulé « **Les centres d'artistes autogérés ; des pôles de diversité et d'excellence en art actuel** »